

# INFO MUNICIPALE



FÉVRIER 2024, VOLUME 20, NO 1

Page 3 Le budget municipal 2024

Page 4 Paiement des taxes municipales

Page 7 Gagnants du concours de Noël

Page 11 Rappel des règles en hiver

Page 13 Horaire patinoire

## Municipalité de Saint-Athanase

6081, chemin de l'Église, Saint-Athanase,  
Québec, G0L 2L0

Téléphone : 418 863-7706

Courriel : [info@saint-athanase.com](mailto:info@saint-athanase.com)



Vous pouvez également consulter l'Info municipale sur le site Internet de la Municipalité [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com)



Suivez-nous sur FACEBOOK

## MOT DU MAIRE

Bonjour citoyennes et citoyens de St-Athanase,

J'espère que vous avez passé un bel hiver alors que nous sommes choyés par dame nature.

Avec ce beau temps, j'aimerais vous sensibiliser, propriétaires et employés d'érablières qui se préparent pour la récolte 2024, à modérer votre vitesse dans les chemins de la municipalité à la fin de la journée de travail entre 4h00 et 5h00. Nous savons tous que vous avez bien hâte comme tout le monde de retrouver votre famille, mais pensez également à celles des autres, un accident est si vite arrivé!

Pour finir, je vous souhaite de passer une belle fin de saison, profitez du printemps qui arrive bientôt et je souhaite aussi pour nos propriétaires et travailleurs acéricoles une bonne récolte de sirop d'érable. La municipalité de St-Athanase est reconnue un peu partout pour le nombre d'entailles exploitées sur notre territoire et on est fiers de vous.

Merci à vous.

*Mario Patry*, maire



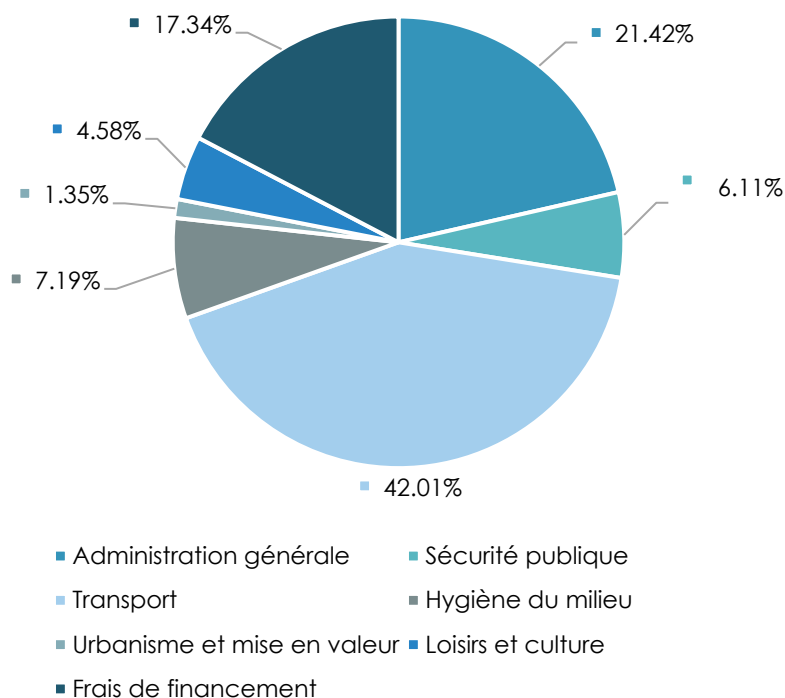
# ADMINISTRATION

**Budget 2024  
total :  
1 070 000 \$**

## Le budget municipal 2024 de Saint-Athanasie en bref!

\* Le budget détaillé sera envoyé avec vos comptes de taxes 2024

### Répartition du budget par département



REVENUS			
TAXES GÉNÉRALES	309 229 \$	ÉCOLES PRIMAIRE – SECONDAIRE	500 \$
AUTRES TAXES	231 172 \$	PÉRÉQUATION	61 891 \$
RÈGLEMENT # R144-2012 EMPRUNT COMPLEXE	42 447 \$	TENANT LIEU DE TAXES FONCIÈRES	6 400 \$
AUTRES REVENUS	26 252 \$	DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	8 500 \$
SUBVENTIONS	262 500 \$	INT. BANQUE & PLACEMENT	6 000 \$
TERRES PUBLIQUES	90 622 \$	INT. ARRÉRAGES DE TAXES	4 000 \$
COMPENSATION TVQ	17 887 \$	CARRIÈRE & SABLÈRE	2 000 \$
CAUREQ	600 \$	Total :	1 070 000 \$



## VERSEMENTS DES TAXES 2024

Dans quelques jours, les comptes de taxes seront postés dans vos boîtes aux lettres. Voici donc les dates d'échéance pour effectuer les paiements de l'année 2024 :

**4 avril 2024    6 juin 2024    8 août 2024    10 octobre 2024**

Prendre note que des intérêts au taux de **17%** s'applique quotidiennement sur le ou les versement(s) échu(s) selon le règlement 223-2024.

En lien avec votre prochain compte de taxes, on vous rappelle qu'un nouveau rôle d'évaluation foncière dû à l'équilibration du rôle est en vigueur pour les années 2024-2025-2026. Ce qui veut dire que plusieurs vont voir l'évaluation de leur maison ou de leur terrain grimper **même si vous n'avez pas effectué de**

### C'est quoi une équilibration du rôle d'évaluation foncière?

Une équilibration du rôle est réalisée tous les trois ans par des évaluateurs agréés. Cette opération consiste à modifier les valeurs inscrites au rôle en vigueur afin de rétablir la pleine valeur réelle des propriétés, préservant ainsi l'équité de la base d'imposition des taxes foncières. En effet, en plus d'être affectée par l'évolution des facteurs socio-économiques, cette valeur évolue généralement de façon différente selon les secteurs d'une municipalité et selon les catégories d'immeubles. Par conséquent, un rôle d'évaluation jugé équitable au moment de son dépôt peut l'être moins après quelques années.

**travaux sur ceux-ci.** C'est bien normal et nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.



### Enregistrement obligatoire des chiens

N'oubliez pas d'enregistrer votre chien au coût de 10 \$, petit ou grand, en vertu de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens*, adoptée en 2018 par le gouvernement provincial en appelant à la



Municipalité au 418-863-7706. Le coût sera additionné à votre compte de taxes. Si malheureusement votre animal de compagnie décède, pensez également à nous en tenir informés.

Pour poursuivre, suite à quelques plaintes, il serait important de **tenir vos chiens en laisse** s'ils ne veulent pas rester sur votre terrain. Cela évite bien des problèmes pour le voisinage.

### Voici également les différents horaires à retenir :

#### Le bureau municipal :

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00  
de 13h00 à 16h00 et  
le vendredi de 9h00 à midi

#### Congés fériés 2024 :

Vendredi Saint : Vendredi le 29 mars  
Lundi de Pâques : Lundi le 1<sup>er</sup> avril  
Journée nationale des patriotes : Lundi le 20 mai  
Fête nationale : Lundi le 24 juin  
Fête du Canada : Lundi le 1<sup>er</sup> juillet  
Fête du travail : 2 septembre  
Action de grâce : Lundi le 14 octobre

#### Bibliothèque :

Le mardi de 13h30 à 14h30 et  
le vendredi de 19h00 à 20h00



## Programmes d'aide financière de la Municipalité

Avec l'intention de donner envie aux nouveaux arrivants de s'installer dans notre merveilleuse Municipalité, le conseil a finalement adopté en décembre dernier le règlement R 221-2023 concernant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase.

Chaque maison déjà construite qui vient d'être achetée peut recevoir un retour sur sa taxe foncière allant jusqu'à 3 000 \$ sur trois ans. De même pour les constructions neuves, un retour sur la taxe foncière allant jusqu'à 5 000 \$ sur cinq ans peut être remboursée. De plus, chaque enfant inscrit à l'École des Verts-Sommets peut recevoir 250 \$ pour sa première année dans notre école. **Un formulaire, disponible à la Municipalité, doit être rempli pour en faire la demande.**

Pour savoir si vous êtes admissibles ou pour toutes autres questions, veuillez-vous référer au bureau municipal, il nous fera plaisir de vous répondre et également de vous souhaiter la bienvenue.

## Séances du Conseil municipal 2024 :

- 16 janvier 2024 (mardi)
- 5 février 2024 (lundi)
- 4 mars 2024 (lundi)
- 2 avril 2024 (mardi)
- 6 mai 2024 (lundi)
- 3 juin 2024 (lundi)
- 2 juillet 2024 (mardi)
- 5 août 2024 (lundi)
- 3 septembre 2024 (mardi)
- 7 octobre 2024 (lundi)
- 4 novembre 2024 (lundi)
- 2 décembre 2024 (lundi)



\*Résolution 2023-11-151, adoptée le 6 novembre 2023

## Centre communautaire

Toujours dans le but de vous tenir informés des développements du nouveau Centre communautaire, le Conseil municipal aimerait vous inviter à une rencontre pour faire la présentation du projet.

Évidemment, toute l'équipe sera disponible pour vos questions. Alors restez à l'affût de la date qui sortira sous peu!

QUESTIONS?

## ADMINISTRATION

Lors de la séance du 16 janvier 2024, le conseil municipal a effectué le tirage pour le « Concours Saint-Athanase s'illumine », édition 2024, voici la liste des heureux gagnants :

**Tirage Prix coup de coeur :**

**Linda Chénard**

200 \$ au Gaz bar Morin de Richard Oakes et 100 \$ de la Municipalité de Saint-Athanase

**Tirage chemin de la Rivière-Noire et chemin des Peupliers :** **Manon Patry**

100 \$ au Marché général au Cœur de l'Érable de Monsieur Richard Oakes et 50 \$ d'Excavation Morin

**Tirage route de Picard et chemin des Érables :**

**Pierre Després**

100 \$ de Concassage E. Tanguay inc. et 50 \$ de chez Dominion & Grimm

**Tirage chemin de l'Église :**

**Thérèse Lebel**

100 \$ au Gaz bar Morin de Richard Oakes et 50 \$ du Marché général au Cœur de l'Érable

**Tirage 1 :**

**Manon Patry**

100 \$ au Marché général au Cœur de l'Érable de Richard Oakes

**Tirage 2 :**

**Jean-Guy Gosselin**

25 \$ Pharmacie Chloé Ouellet et Sophie Laplante

**Tirage 3 :**

**Linda Chénard**

25 \$ Pharmacie Chloé Ouellet et Sophie Laplante

**Tirage 4 :**

**Sylvie Michaud**

Environ 45 \$ Équipement V. Ouellet

**Tirage 5 :**

**Rose-Hélène Plourde**

25 \$ Gaz bar Morin

**Tirage 6 :**

**Michelle Gourgue**

20 \$ Secret des Dieux

Le nombre de participants au concours s'élève à vingt-cinq (25).



## Nouveauté!

D'ici la fin de l'année la Municipalité va produire des fiches explicatives pour les questions qui reviennent souvent lors de construction ou de travaux particuliers. Celles-ci sont faites à partir d'extraits du règlement de la Municipalité. Il sera alors plus facile pour vous de trouver vos informations en lien avec votre projet. En voici un exemple qui concerne les abris d'hiver :

## L'abri d'hiver

Définition d'abri d'hiver, communément appelé « abri tempo » :



Construction temporaire démontable servant au stationnement de véhicules automobiles et à la circulation piétonnière en période hivernale.



Attention de ne pas confondre avec l'abri d'auto, communément appelé « car port », qui est un bâtiment accessoire permanente annexé au bâtiment principal.

Exigences générales :

- L'abri d'hiver est autorisé pendant la période du 1er octobre au 1er mai;
- En-dehors de la période permise, les abris d'hiver doivent être démantelés et entreposés;
- Un maximum de deux (2) abris d'hiver par logement est autorisé sur un même terrain;

Règles d'implantation sur un terrain :

- L'abri d'hiver doit être installé sur une allée d'accès, une allée piétonnière ou une aire de stationnement;
- L'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne avant de terrain ou d'une borne-fontaine.

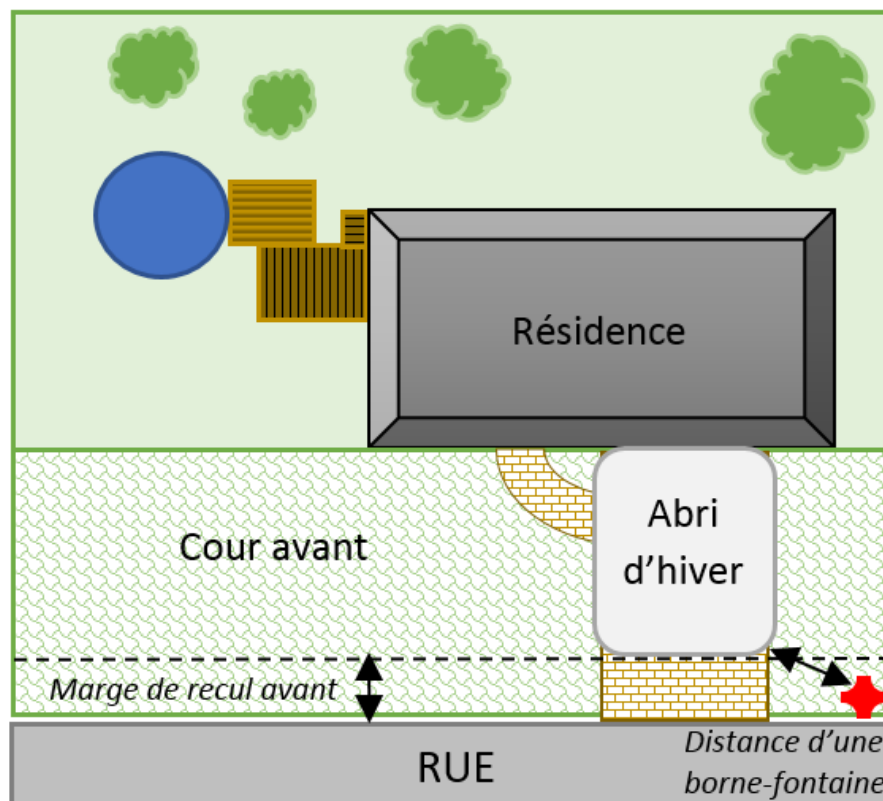


# URBANISME

Ai-je besoin d'un permis ?

Aucun permis n'est requis pour l'installation d'un abri d'hiver temporaire.

Exemples types :



Pour débuter, nous voulons vous rappeler que l'urbaniste est disponible au bureau municipal pour toutes les questions en lien avec vos futurs travaux ou construction le **MERCREDI DE 9H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H00.**



## CONSEIL POUR UNE CONDUITE HIVERNALE SÉCURITAIRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC!

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez-là en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter Info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur Internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

## TRAVAUX PUBLICS

Rappel des règles à suivre pendant l'hiver...



Votre petit terrain manque parfois de place durant l'hiver pour entreposer votre neige ? Vous êtes tentés de la mettre de l'autre côté du chemin ? Sachez que cette pratique, en plus d'être dangereuse pour les automobilistes dus aux résidus de neige qui se retrouvent dans la rue, elle vient aussi en contradiction

avec notre **règlement général sur les affaires municipales R 154-2014** :

*« Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un endroit privé de jeter ou de déposer dans un endroit public ou un cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »*

Le règlement interdit aussi le stationnement de nuit (entre 23h00 et 7h00) du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante dans toutes les rues et chemins de la Municipalité. Celui qui ne respecte pas l'une ou l'autre des dispositions mentionnées est passible d'une pénalité prévue par ce même règlement.



Un rappel aussi pour les motoneigistes!

Veillez à ne pas aller sur les terrains privés sans la permission du propriétaire. Chacun a droit au respect de sa propriété. Merci beaucoup de votre compréhension!



### Avis public – Travaux de voirie municipale

La Municipalité est officiellement à la recherche de soumissions pour ses travaux de voirie municipale.

Si vous êtes intéressés rendez-vous sur le site Internet du SEAO. Tous les documents et renseignements nécessaires sont à votre disposition sur ce site Internet. Sinon le bureau municipal reste disponible pour vos questions.

La date limite pour le dépôt des soumissions est fixée au **lundi 25 mars 2024, à 11 heures**, pour être ouvertes publiquement au bureau municipal, le même jour, à 11 h 05.

# ENVIRONNEMENT



## Communications de la RIDT du mois de février

### Tout ce qui se recycle ne va pas nécessairement dans le bac !

Comme le démontre la nouvelle campagne d'information Bac Impact d'Éco Entreprise Québec, ce qu'on met dans le bac... a un impact! Seuls les contenants, emballages et imprimés sont destinés au bac de récupération, rien d'autre!

#### ÇA VA DANS LE BAC

- Les contenants de papier, plastique, carton, verre ou de métal
- Les emballages, comme les cartons d'œufs, les conserves ou les plats d'aluminium
- Les imprimés, comme les circulaires, magazines et enveloppes

#### ÇA NE VA PAS DANS LE BAC

- Les jouets de plastique
- Les vêtements
- Les matériaux de construction, comme le bois, le béton, l'asphalte
- Les pots de peinture
- Les batteries



La Municipalité a justement une mini-collecte à son bureau pour récupérer ces objets !!!

La récupération et le recyclage, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fait à la maison, c'est de la récupération : on fait un premier geste de tri des matières recyclables qu'on dépose dans le bac de récupération.

Le recyclage, c'est quand le contenu du bac est transformé après son passage au centre de tri. Les matières recyclables redeviennent de la matière première et peuvent ensuite avoir une deuxième vie.

Déposer les bonnes matières recyclables dans son bac, c'est la première étape vers le processus de recyclage. À la fin de leur parcours, ces mêmes matières se transforment en de nouveaux produits.

Faire attention à ce qu'on envoie au centre de tri a un impact direct sur l'ensemble du système de collecte sélective. Ça contribue à assurer la sécurité des employés et l'efficacité des opérations. Pour parvenir au bon fonctionnement du système, c'est tout le Québec qui doit faire sa part.

<https://bacimpact.ca/importance-bien-trier-et-recuperer>

**Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**



L'équipe de la RIDT

# LOISIRS ET CULTURE



## HORAIRE DE LA PATINOIRE

### HIVER 2023-2024

Veillez prendre note que la patinoire municipale sera ouverte selon l'horaire suivant :

Samedi et dimanche :	13h00 à 17h00 (patinage) 18h00 à 19h15 (patinage) 19h15 à 21h00 (hockey libre)
Chaque soir de la semaine :	18h00 à 19h15 (patinage) 19h15 à 21h00 (hockey libre)

Nous comptons également toujours sur tous et chacun pour utiliser la patinoire avec plaisir et COURTOISIE en s'assurant, entre autres, de toujours laisser le local propre

De plus, un petit coup de main bénévole pour l'entretien de la patinoire est toujours grandement apprécié...!

**ACCÈS GRATUIT** à la patinoire pour les résidents de la Municipalité;

Les tarifs pour l'utilisation de la patinoire pour les non-résidents de la Municipalité sont les suivants :

- Famille : 30 \$
- Adulte : 20 \$
- Étudiant : 15 \$
- À la journée : 2 \$



Un événement du comité d'activités de St-Athanase

## Soirée hivernale

Et party d'au revoir du

Centre des loisirs

**LE 17 FÉVRIER 2024**

Au Centre des  
loisirs  
1133 Rte de  
Picard  
St-Athanase

Dès 15h00 : viens chausser tes raquettes le temps d'une petite balade amicale!  
Nous t'en prêterons si tu désires participer et que tu n'en as pas.

Dès 17h : Souper (soupe, cuisse de poulet, accompagnement et dessert)

Adultes : 25\$  
6-12 ans : 15\$  
0-5 ans : Gratuit

Billets en vente auprès des membres du comité :

Karyne Patry  
Marie-Pier Ouellet  
Karole Thibault  
Annie Bouchard  
Ou au Magasin général au Coeur de l'érable

**En vente jusqu'au 10 février**

De : 18h30 à 20h30 patin disco avec Animation de l'Est et feu de joie

À partir de 21h00 : Soirée animée par Pipo

Bar sur place tout au long de l'événement

Après cet événement, votre Comité d'activités sera sur pause en attendant notre tout nouveau Centre des loisirs. Au plaisir de vous retrouver le plus tôt possible!

Made with PosterMyWall.com

## Location

La Municipalité offre la possibilité de louer des raquettes pour enfants et adultes pour vous dégourdir les jambes durant l'hiver. Elles sont disponibles avec un dépôt de 20\$ qui vous sera remis si les équipements sont de retour et intacts.

Appelez au bureau municipal pour vous assurer de leur disponibilité.





Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez communiquer avec le maire Mario Patry au 418-859-2241 ou 418-860-7586.

---

# MESSAGE DES ORGANISMES

## PETIT RAPPEL

Vous désirez acheter, louer, vendre, etc, nous pouvons le publier sur le « **babillard municipal** ».

---

### Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase

Bonjour à tous,

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase, tient à remercier ses membres actifs et ses nouveaux membres qui se sont joints à nous pour l'année 2024. Merci de participer à la vie active et sociale de notre communauté.

Le Club compte aujourd'hui 74 membres.

Au mois de février, nous allons comme à chaque année, faire le tirage de 4 montants de 25 \$. Bonne chance à tous.

Chaque année avec vos cartes de membre, vous recevrez une feuille sur laquelle est inscrit : Escomptes, avantages, Bas-Saint-Laurent. Si vous n'en n'avez pas reçu



en 2024, c'est parce que ce sont les mêmes escomptes que ceux de 2023. Merci de votre compréhension.

Vous recevrez aussi un Magazine : « Agir », offert gratuitement par : le Carrefour 50 + du Québec. Il est rempli de conseils judicieux et nous fait découvrir tous les Clubs du secteur Kamouraska.

Pour ceux et celles qui seraient intéressés à participer à des dîners ou des soupers donnés par les Clubs, incluant de la danse et des bingos, veuillez communiquer avec votre Club. Il nous fera plaisir de vous informer. Appelez aux numéros suivants :

Présidente : Christiane Després : 418-551-1677

Secrétaire : France Deschênes : 418-859-2655

Pour ceux et celles qui aimeraient devenir membres, les cartes coûtent 25 \$. Le plaisir sera pour nous de vous accueillir comme membres.

Sur ce, je vous souhaite une très belle année et au plaisir de se rencontrer.

Christiane Després, présidente

---

### L'ÉGLISE DE SAINT-ATHANASE A-T-ELLE UN AVENIR?

Si on parle de la bâtisse église, on peut dire que les généreuses personnes qui font partie du Conseil de Fabrique font bien leur devoir. Mais ici, je parle de l'Église de St-Athanase avec un grand E. S'il y a une bâtisse église dans chaque paroisse c'est parce qu'il y a de la pastorale c'est-à-dire des personnes engagées qui voient à ce que la vie des baptisés fasse communauté. Pouvons-nous dire que l'Église de notre paroisse est vivante?

Depuis le début du Tournant missionnaire pour tout le diocèse il y a 5 ans, la vision d'Église devait être la suivante pour chaque communauté: **Nous sommes une communauté fraternelle et nous marchons dans la joie de croire en Jésus-Christ, de célébrer notre foi et d'en témoigner dans le monde.** Pour arriver à cette vision, 3 champs pastoraux ont été proposés. D'abord, **la formation à la vie chrétienne**, ce qui comprend la préparation au baptême, la suite à donner au baptême, la catéchèse qui conduit les jeunes aux sacrements et qui les rend conscients de la présence de Dieu dans leur vie. Un deuxième champ est aussi indispensable : **Prière et célébration**. C'est plus agréable et invitant pour



le prêtre qui arrive que la messe soit préparée régulièrement, qu'il y ait des lecteurs, des servants et du chant et que les temps forts de l'année soient soulignés et préparés. Sinon, le prêtre sent un désintéressement, c'est ce que j'entends de leur part. Le 3<sup>e</sup> champ est le volet **fraternité et engagement**. Ce volet se veut un questionnement dans chaque communauté sur les besoins tels que la pauvreté, la solitude ou d'autres types de rencontres qui créent la fraternité. Sommes-nous heureux de **croire en Jésus-Christ? Quelle est notre façon d'en témoigner?**

Si une personne ou 2 personnes pour chaque champ acceptaient de s'engager, ça pourrait être des rencontres d'équipe, les responsables des 3 champs se rencontrent et travaillent ensemble pour la vie pastorale. Il serait important qu'une autre personne se joigne à elles à titre de **délégué (e)**. Cette personne serait en lien avec l'équipe missionnaire, elle recevrait les informations et pourrait aviser les responsables. Si une personne était intéressée à faire partie de l'équipe missionnaire, elle serait la bienvenue et elle serait invitée à la rencontre du mois. Souvent la paroisse de St-Athanase n'est pas représentée dans les rencontres de l'équipe missionnaire pour les équipes d'animation locale qui ont lieu à Sully ou encore pour planifier les heures des messes surtout pour le temps de Pâques et de Noël.

Tous ces constats, ce sont des inquiétudes que je porte pour ma chère paroisse de St-Athanase suite aux propos que j'entends : doit-on s'occuper encore des paroisses qui donnent l'impression d'un manque d'intérêt et d'engagement ou on les laisse mourir? L'équipe pastorale fait le projet d'aller sur place prochainement rencontrer les baptisés pour y réfléchir ensemble, serez-vous du nombre?

Francine Bernier, agente de pastorale pour l'Unité missionnaire de l'Est.



## Souper des Acériculteurs 2024

Le **25 mai 2024** aura lieu le souper des Acériculteurs de la Municipalité. Prenez note que pour la dernière année avant la démolition du Centre des loisirs, la soirée se déroulera à l'intérieur. Nous vous demandons de bien vouloir réserver le plus tôt possible vos places lorsque les invitations officielles seront envoyées au début du mois de mai, sans quoi, nous ne pourrons vous garantir de place lors du souper.